



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°29-130918 : Renforcement de la distribution d'eau potable sur les secteurs Dureau au 1er Village et Ginet-Carron au Bras Piton / Modification du plan de financement

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 07 juin 2018 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 16

Absent (s) : 09

Procuration (s) : 04

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE SEPTEMBRE

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le TREIZE SEPTEMBRE à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALLA conseillère municipale - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM29-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Affaire n° 29-130918 :
Renforcement de la distribution d'eau potable sur les secteurs Dureau au 1er Village et Ginnet-Carron au Bras Piton / Modification du plan de financement

La Commune a sollicité la participation de l'Etat à cette opération sur plusieurs dispositifs (FEI et DSIL 2018) et ce dernier nous a fait savoir que le Fonds Exceptionnel d'Investissement 2018 (FEI) prenait en charge une partie du financement à hauteur de 615 000 €. Ainsi, l'objet de la présente délibération est de d'ajuster et de compléter le financement du FEI afin de pouvoir réaliser l'opération dans des conditions financières acceptables pour le budget de l'eau.

Pour mémoire, il est rappelé que la réalisation de ces travaux aura plusieurs effets : améliorer le rendement, augmenter le niveau de qualité de l'eau pour une grande partie de la population (secteur forage) et éviter d'avoir des perturbations dans la distribution notamment dues par un sous dimensionnement et des réparations trop fréquentes sur le réseau.

Les usagers auront un service de meilleure qualité :

- Une eau de grande qualité,
- Des interruptions de services extrêmement réduites pour travaux en réparation de fuites, manque de pression ou autres,
- Des achats d'eau embouteillée en très forte diminution pour les futurs abonnés alimentés par le forage.

Par ailleurs, les établissements sensibles tels que les écoles, le collège et l'IRSAM, se situant au Sud/Est de la route nationale 3 seront alimentés par le forage et le nombre de personnes exposées à un risque sanitaire sera plus que divisé par deux.

Le montant estimatif de cette opération (études et travaux), au stade du Dossier de Consultation des Entreprises, est de 1 666 223.20 € hors taxes. Pour ce type d'opération, il y a un plafonnement à 235€/ml, ce qui correspond à des dépenses éligibles de 1 652 050.00 €. Sur cette base, l'OLE finance le projet à hauteur de 45%, ce qui représente environ 44.6% pour sa contribution au projet. Le nouveau plan de financement proposé pour la réalisation de cette opération est le suivant :

PARTENAIRES	TAUX	MONTANT
ETAT - FEI 2018	Environ 36.90%	615 000.00 €
Office de l'eau	Environ 44.6%	743 422.50 €
Commune	Environ 18.5 %	307 800.70 €
Montant Total HT		1 666 223.20 €
Montant TVA	8,5 %	141 628,97 €
Montant total TTC		1 788 864,67 €

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **VALIDE** le nouveau plan de financement et la participation financière de la Commune à hauteur de 307 800,70 €,
- **VALIDE** la participation financière de l'Etat au titre du FEI 2018 d'un montant de 615 000.00 €,


Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM29-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

- **VALIDE** la participation financière de l'OLE pour un montant de 743 422.50 €,
 - **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions du Fonds Exceptionnel d'Investissement 2018 et de l'Office de l'eau,
 - **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.
-

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

 LE MAIRE
Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM29-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018